



FORMACODE : 42811/ CODE NSF : 344
 CODE ROME : K2503 ; K1706
 FAOD : 96133 /CODE CPF : 257774 à 76

RECYCLAGE CHEF DE SERVICE SECURITE INCENDIE



BARTEL.MI-05.17.17-V.01
 RV 15.07.2019

Objectif :

- Maintien des acquis et compétences nécessaires à la validation du diplôme SSIAP 3 et à l'exercice professionnel de chef de des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne.

Prérequis :

- Fournir une copie du diplôme d'origine et justifier de sa dernière formation continue (recyclage ou remise à niveau),
 - Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
 - Être titulaire de l'attestation du SST, PSC 1, PSE 1, (en cours de validité).

Public concerné :

Toute personne titulaire du diplôme de SSIAP 3, ou une attestation recyclage, remise à niveau depuis moins de trois ans.

Durée de la Formation :

21 heures soit 3 jours.

Nombre de Participants :

6 à 15 Stagiaires.

Lieu de la Formation :

Locaux de l'organisme de formation FCAG.

Développement Pratique :

- Etude de cas sur la réglementation :
 *Sécurité incendie des ERP, IGH, ITGH, ICPE
 *Code de la construction et de l'Habitation,
 *Code du travail

Méthode Pédagogique :

- Présentiel (face à face pédagogique)
 - Formation Ouverte à distance (FAOD)

Evaluation Continue :

- Evaluation écrite 1 : 40 questions en QCM
 - Evaluation écrite 2 : rédaction d'une notice technique de sécurité

Document délivré :

- Attestation de présence
 - Attestation de fin de formation

Atouts de FCAG :

L'équipe de formateurs est composée de Sapeurs-Pompiers, de chefs de service de sécurité incendie en activité dans les établissements recevant du public.

Programme de la formation :

	Contenu :
UV 1 : REGLEMENTATION <i>Durée : 04h00</i>	- Règlement de sécurité dans les ERP : - Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales ; - Règlement de sécurité dans les IGH - Rappel des textes sur les moyens de secours - Rappel sur le code du travail - Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
UV 2 : NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL <i>Durée : 02h00</i>	La délégation de pouvoir et la délégation de signature La responsabilité civile et responsabilité pénale Le délit de mise en danger de la vie d'autrui
UV 3 : FONCTION MAINTENANCE <i>Durée : 02h00</i>	Aspects juridiques : - les contrats avec obligation de moyens - les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : - le contrat de types "prédictifs" - le contrat de types "préventifs" - le contrat de types "correctifs" ou "curatifs" Normalisation
UV 4 : ETUDE DE CAS <i>Durée : 03h00</i>	- Rappel de la méthode - Lecture de plan
UV 5 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES <i>Durée : 02h00</i>	Les dispositions réglementaires : - les commissions accessibilité - les exigences réglementaires générales - les exigences dimensionnelles et qualitatives - autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) - visite, réception par commission d'accessibilité
UV 6 : ANALYSE DES RISQUES <i>Durée : 04h00</i>	-Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens); Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel); Le plan de prévention (rappel); Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel);
UV 7 : MOYENS DE SECOURS <i>Durée : 02h00</i>	- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications) - Moyens d'alerte des secours - Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours - Connaître et savoir exploiter un S.S.I